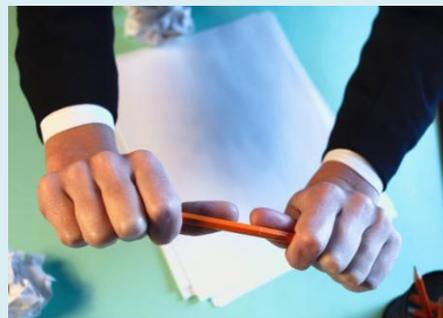


Réforme de l'évaluation des professeurs : ne pas se tromper de combat !

La notation des enseignants sera désormais faite exclusivement par le chef d'établissement, tous les trois ans, à la suite d'un entretien de type managérial, en fonction des objectifs auto-fixés par l'enseignant et de la progression des élèves. Les inspecteurs n'auraient plus qu'un rôle de conseil.

Les médias ont largement communiqué sur ce seul aspect de la réforme. Présentant le plus souvent les enseignants comme des privilégiés refusant tout contrôle et regard sur leur pratique.



Manière habile de dégrader un peu plus leur image aux yeux de l'opinion publique, contrainte à subir, elle, ce type de management au quotidien. C'est oublier un peu vite que les enseignants ont toujours été évalués par les inspecteurs et ce, bien avant les évaluations du personnel dans les entreprises privées.

Ce qui met les enseignants en colère, c'est surtout une autre partie du projet. Celle concernant la **nouvelle grille d'avancement**. Car ne nous y trompons pas. Que l'évaluation soit réalisée par le seul chef d'établissement ou bien avec l'aide d'un inspecteur, cette modalité ne change rien fondamentalement. Nous savons qu'actuellement, les inspecteurs suivent en général les avis des chefs d'établissement au moment de rédiger leur rapport. D'autre part, le nombre de professeurs méritant un avancement de carrière est contingenté. Si bien qu'un professeur ayant très bien travaillé n'est pas assuré d'être récompensé, faute de place.

Alors, ce qui est inadmissible dans ce projet d'évaluation, c'est tout simplement le fait qu'il **rallonge la durée des carrières**. Un professeur reconnu comme méritant ne gagnera plus que 5 mois d'avancement, au lieu d'une année aujourd'hui. 5 mois réservés à 30 % de l'effectif ; 2 mois pour 50 % de l'effectif et rien pour les 20 derniers %. Ceci tous les trois ans, lors de l'entretien. Ainsi, **un professeur très bien noté, gagnant 5 mois tous les 3 ans durant l'ensemble de sa carrière atteindra le dernier échelon au bout de 26 ans contre 20 actuellement !**

Concrètement, **les enseignants vont voir leur salaire stagner plus longtemps** et ne connaîtront d'augmentation que très ponctuellement. **Le pouvoir d'achat va sérieusement se dégrader sur la durée**. On peut estimer l'économie pour le gouvernement à une centaine de millions d'euros par an.

Une fois encore, on ne peut que saluer l'habileté du gouvernement qui arrive à faire des économies sur les salaires des enseignants tout en clamant faire l'inverse dans les médias. En effet, en annonçant une revalorisation des débuts de carrières (le salaire à 2000 € brut), Luc Chatel oublie de dire que les nouveaux enseignants - bac+5 - entrent plus tardivement dans la carrière en perdant une année pleine de traitement et de cotisations pour la retraite et qu'ils devront stagner à ce salaire pendant des dizaines d'années.



Réforme de l'évaluation des professeurs : ne pas se tromper de combat ! (suite).

Cette réforme de l'évaluation est donc tout simplement inacceptable. Comment parler de revalorisation, de prise en compte du mérite alors qu'à l'inverse, elle limite les progressions de carrières et fait perdre de l'argent aux enseignants. Les professeurs français figurent déjà parmi les moins bien payés de l'OCDE. Cette réforme va aggraver cet état de fait.

Au SNCL-FAEN nous pensons que la revalorisation du métier passe par une augmentation réelle et significative des salaires sans autres conditions.

Nous mettons en garde les collègues qui se laisseraient encore duper par les discours électoraux promettant augmentations significatives contre redéfinition des tâches des enseignants. Autrement dit : augmentation du temps de présence devant élèves et dans les établissements.

Le discours de 2007 : moins de fonctionnaires mais des fonctionnaires mieux payés a déjà fait long feu. Si nous avons tous ressenti les conséquences des suppressions de postes sur nos conditions de travail, nous n'avons pas eu la revalorisation promise : 85 % des enseignants n'ayant rien touché des augmentations qui n'ont concerné que les débutants suite à l'élévation du niveau de recrutement.

DHG et suppressions de postes

Le ministère a fixé le nombre de suppressions de postes sur l'académie pour la rentrée prochaine à **362** équivalents temps plein, seulement **le rectorat travaille actuellement sur un objectif de 450 suppressions.**

Cela se traduit dans les dotations horaires globales qui arrivent dans nos établissements par une diminution des heures allouées aux dispositifs spécifiques (module relais, aide et soutien, 3° d'alternance, classe ULIS) - les établissements ECLAIR ne sont pas épargnés - une augmentation du nombre d'HSA, des regroupements de classes et de série en lycée afin d'optimiser au maximum les capacités d'accueil des élèves (classes mixtes ES/S ou ES/S), heures d'accompagnement personnalisée en HS, augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression des heures TICE, etc.

Le recours massif aux heures supplémentaires permet de supprimer des postes en créant des postes à complément de service sur deux voire trois établissements. Inutile de rappeler **qu'en acceptant de faire ces heures nous contribuons à la dégradation de nos conditions de travail et à la qualité de l'enseignement offert aux élèves.**

Une fois encore, le SNCL-FAEN rappelle aux collègues que statutairement une seule heure supplémentaire peut leur être imposée. C'est en étant tous solidaires et en refusant massivement de faire ces heures que nous lutterons plus efficacement contre les suppressions de postes.



Congé de formation 2012/2013

Le dépôt des candidatures se fait exclusivement par internet du **jeudi 19 janvier** au **dimanche 26 février 2012**.

<http://congeformation.ac-creteil.fr>



N'oubliez pas de transmettre une copie de votre demande à la section.

Carrière

Les CAPA concernant les avancements d'échelon se tiendront en février-mars.



Si vous souhaitez un suivi de votre dossier par le syndicat, **n'oubliez pas de renvoyer la fiche syndicale** (bulletin de décembre ou en téléchargement sur le site, rubrique *carrière*).

La fiche syndicale est l'outil principal de suivi des situations individuelles. Elle permet à vos élus de :

- Vérifier des informations enregistrées par l'administration ;
- Rectifier des erreurs ou des oublis ;
- Mieux informer chacun de ses résultats.

Dates des commissions :

Mercredi 8 février : PEGC
Mercredi 15 février : PLP et COP
Jeudi 16 février : CPE et P. EPS
Mardi 13 mars : certifiés



Mutations

Les résultats des mutations inter-académiques seront disponibles sur **I-Prof à partir du 5 mars 2012** selon le calendrier ci-dessous :

Le lundi 5 mars : EPS, mathématiques et SVT.

Le mardi 6 mars : STI, arts appliqués ; technologie ; économie gestion ; SES.

Le mercredi 7 mars : arts plastiques ; éducation musicale ; sciences physiques ; histoire géographie ; langues régionales ; langues à faible diffusion ; enseignement religieux.

Le jeudi 8 mars : lettres classiques ; lettres modernes ; philosophie ; documentation ; anglais ; italien ; allemand ; espagnol.

Le vendredi 9 mars : CPE ; PEGC

Le lundi 12 mars : PLP ;

Le mardi 16 mars : COP et DCIO

